

Décret

Générale

modern

Décret n° 77-025/PR/AE portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Djibouti en France.

n° 77-025/PR/AE

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Date de publication
30 août 1977

Numéro JO
n° 7 du 12/09/1977

Date du numéro
12 septembre 1977

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement, Vu les lois constitutionnelles LR/77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977, Vu l'ordonnance LR/77-008 en date du 30 juin 1977, Vu le décret n° 77-010 du 15 juillet 1977 portant nomination des membre du Gouvernement, Sur proposition du ministre des Affaires étrangères, Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 28 juillet 1977,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Ahmed Ibrahim Abdi, délégué administratif permanent à Paris, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Djibouti en France.

Art. 2

Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié dans le « Journal officiel » de la République de Djibouti.